Chalet des Alpes – 42660 le Bessat

Fun Sensations Juniors

Adhésion	
Coût Séjour	
A déduire BV	
Aide de CV	
TOTAL	

Bnq	**Date**	**Montant**
	TOTAL	

Remplir une fiche par séjour et par enfant.

Nom/Prénom de l'**enfant**_____

Date de naissance_____

Nom/Prénom des **parents** ou **tuteurs**_____

Adresse_____

Code Postal_____ Ville_____

Tél domicile_____

e.mail_____

(écrire l'adresse mail lisiblement. Elle sera utilisée pour vous envoyer un accusé de réception)

N° Allocataire CAF_____

Tél prof du père _____

Tél prof de la mère_____

Bons Vacances: ☐ non ☐ oui valeur_____

Participation d'un comité d'entreprise:

☐ non ☐ oui valeur_____ CE_____

A i d e s a u x v a c a n c e s (déductibles du prix total du séjour) ***Joindre les justificatifs pour prise en compte***

Le séjour aura lieu du **25 au 30/07/2021**

(sous réserve d'un effectif suffisant pour sa mise en œuvre)

Prix de base du séjour : 490€ € + Adhésion famille annuelle 2021 de 17 € (si non encore réglée)

☐ J'autorise ☐ Je n'autorise pas
la prise de vues pendant les activités et la publication par le Chalet des Alpes des images sur laquelle mon enfant apparait, ceci, sur différents supports (écrit, électronique, audio-visuel, web, etc…) et sans limitation de durée.

☐ **Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription et d'annulation ainsi que du règlement interne et les accepter. Accepte de payer l'intégralité ou la part des frais de séjour m'incombant et de rembourser les avances de frais médicaux réalisés durant le séjour.**

Afin que l'inscription de votre enfant puisse être réalisée, nous vous prions de joindre à ce bulletin :
250 euros d'arrhes. *Chèque à l'ordre du Chalet des Alpes*

Le solde du règlement devra nous parvenir 1 mois avant le début du séjour.
(Pour information voir conditions d'annulation)

Lu et approuvé ***Date*** ***Signature du* responsable de l'enfant**

FICHE ADHESION A L'ASSOCIATION DES FAMILLES DE ST ETIENNE

(à nous retourner remplie avec le dossier d'inscription si cela n'a pas été fait aux vacances d'hiver ou de printemps 2021)

FAMILLE SITUATION ☐ **Mariés** ☐ **Divorcés** ☐ **Pacsés** ☐ **Autres**

PERE / NOM/PRENOM_____

PROFESSION _____

MERE / NOM/PRENOM_____

PROFESSION _____

*** NOM et ADRESSE DU RESPONSABLE LEGAL**

_____

_____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

TEL _____

Adresse mail : _____

*** Nom et Adresse du responsable de l'enfant au cours de son séjour (si différente de celle ci-dessus)**

_____

_____

COMPOSITION GENERALE DE LA FAMILLE - y compris enfant(s) inscrit(s)-

Nom et Prénoms des enfants mineurs	Date de naissance JJ/MM/AA

Nombre d'enfants majeurs : _____

Fun Sensations Juniors

Autorisation sportive (à nous retourner avec le dossier)

Dans le cadre de ce séjour, au Chalet des Alpes, des activités sportives seront organisées. Elles s'effectuent sur des sites spécialement aménagés et sous la responsabilité de moniteurs spécialisés en plus de l'équipe encadrante.

Merci de remplir ce bulletin valable pour l'ensemble des activités proposées, si vous souhaitez que votre enfant y participe ou énoncer clairement quelle(s) activités prévues vous lui interdisez.

Madame, Monsieur _____

- Autorise(nt) l'enfant _____
- N'autorise(nt) pas l'enfant _____

à participer aux activités sportives du séjour (les citer en cas de refus) : _____

Pensez aux documents indispensables notifiés dans la partie « Recommandations »

Fait le _____ à _____

Signature

CENTRE DE LOISIRS ET DE VACANCES
CHALET DES ALPES - 42660 LE BESSAT

(à ne remplir que si la personne venant chercher l'enfant en fin de séjour n'est pas son représentant légal)

DECHARGE DE RESPONSABILITE

Je soussigné (e) (NOM- PRENOM)_____

agissant en tant que **Père –Mère – Tuteur – Représentant légal (1)** de l'enfant

(NOM – PRENOM) _____

décharge l'Association des Familles de Saint Etienne et la Direction du Centre de loisirs du Chalet des Alpes de toutes responsabilités concernant l'enfant nommé ci-dessus.

Il sera emmené par M_____

(date) le_____à (heure)_____

Fait à _____, le _____

Signature :

(1) Barrer les mentions inutiles.

Déroulement d'une journée type

8h00-8h05 : lever (les horaires peuvent varier selon le programme d'activité)
8h15 : petit déjeuner (en pyjama ou pas…)
8h45-9h15 : petit moment toilette-rangement de la chambre, des placards. On fait son lit.
9h15-9h30 : début des activités-répartition dans les groupes
11h45-11h50 : retour des activités / rangement des salles / moment toilette
12h00 : repas - les horaires peuvent varier selon les activités ou les jours
13h15 : moment Temps Calme : jeux de société / lecture / courrier / repos
14h00-14h15 : début des activités / répartition dans les groupes
16h15-16h30 : goûter
17h15 - 17h30 : fin des activités / moments libres ou dirigés
18h00 : douches
19h00 : dîner
20h00- 20h15 : présentation de la veillée
21h15-21h30 : coucher (échelonné selon les âges, le contenu de la veillée, le seuil de fatigue, le programme du lendemain...).

Ce programme n'est qu'indicatif et peut être modifié en fonction notamment de la thématique des séjours, des choix de l'équipe d'animation et des conditions météorologiques.

Chalet des alpes – 42660 le Bessat

Nom- Prénom de l'enfant _____

Fiche trousseau

à mettre dans la valise

SEJOUR Fun Sensations

Ne pas oublier de comptabiliser les vêtements portés par l'enfant le jour du départ	DEPART	RETOUR
CASQUETTE, BOB ou CHAPEAU (obligatoire)		
LUNETTES DE SOLEIL		
TEE-SHIRTS		
SLIPS (1 par jour)		
CHAUSSETTES (1 paire chaude + légères en coton)		
PULL EN LAINE (INDISPENSABLE)		
PULLS COTON (indispensable)		
PANTALONS - PANTACOURTS		
SHORT-BERMUDA		
MAILLOT DE BAIN AVEC BONNET **(si besoin pour un séjour spécifique)**		
BAS DE SURVETEMENT - JOGGING		
COUPE VENT (K-WAY) -OBLIGATOIRE-		
PYJAMA (plusieurs si énurésie)		
PANTOUFLES **(obligatoires)**		
CHAUSSURES DE MARCHE		
CHAUSSURES DE SPORT		
DUVET + DRAP HOUSSE OU PAIRE DE DRAPS (90 cm)		
ENVELOPPE DE TRAVERSIN + ALESE (si jugée nécessaire)		
SAC OU TROUSSE DE TOILETTE		
SAVON, DENTIFRICE, BROSSE A DENTS, PEIGNE, CREME SOLAIRE…		
LINGE DE TOILETTE		
SAC POUR LINGE SALE (personnalisé de préférence)		
GOURDE ET GOBELET PERSONNALISES		
LIVRE(S) ET JEU(X) (sous la responsabilité de l'enfant)		
Inscrire les titres des ouvrages au dos de cette feuille		

TOUT DOIT ETRE MARQUE AU NOM ET PRENOM DE L'ENFANT
Y COMPRIS LES CHAUSSURES

La Direction décline toute responsabilité en cas de perte de vêtements transportés dans des sacs plastiques **ou non marqués.**

Recommandations pour le séjour

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit en séjour **Fun Sensations Juniors** au Chalet des Alpes.

Afin de lui permettre de participer aux activités, encadrées par des moniteurs spécialisés, dans de bonnes conditions nous vous demandons de la doter **obligatoirement** :

- D'une paire de **chaussures d'eau** destinées UNIQUEMENT à cet effet sinon gare à la fin de séjour prématurée…
- De 2 **draps de bain** (indispensables pour les activités d'eau)
- D'un maillot ou short de bain
- *Un tee shirt à glisser sous le gilet de sauvetage peut apporter plus de confort*

Nous adresser impérativement, avant **le 1er juillet,** les documents attestant de son aptitude à la pratique des sports d'eaux sans quoi il sera refusé par les responsables de la base nautique.

L'attestation d'aisance aquatique est un document exigé pour la pratique de certaines activités aquatiques et nautiques.

Pour faire passer ce test, renseignez-vous auprès de votre piscine habituelle : ce test est courant, un rendez-vous vous sera proposé pour le passer sous le contrôle d'un maître-nageur. Le jour du test, il vous sera probablement demandé de fournir une pièce d'identité de votre enfant (carte d'identité ou livret de famille).

Le test d'aisance aquatique consiste à vérifier l'aptitude de l'enfant à :

se déplacer dans l'eau sur un parcours de vingt mètres.
être capable de passer sous une ligne d'eau sans signe de panique ,
être capable d'immersion pendant plus de 5 secondes.

Merci de fournir également un certificat médical de **non contre-indication** à la pratique des sports aquatiques et nautiques

En vous remerciant par avance de votre participation.

L'équipe pédagogique

Règlement interne et conditions d'annulation

L'été en Séjours Evasion

*L**es Séjours Evasion** ce sont des séjours qui s'articulent autour d'une thématique avec en dominante des ateliers sportifs, créatifs et/ou ludiques.*
Notre environnement naturel, oriente la majorité de nos activités vers le plein air avec parfois, la mise en place de groupes de niveau afin de rendre les activités plus attractives et adaptées aux capacités de chacun.

Sur un autre plan, nos équipes d'animation prennent en compte, dans leur programme, les conditions météorologiques, le seuil de fatigue des enfants et les différences d'âges pour ajuster leurs propositions mais tout n'est pas modifiable à la dernière minute ; tous doivent alors s'adapter.

Privilégier l'intérêt des activités offertes aux enfants et créer une ambiance conviviale sont nos principaux objectifs.
Ce règlement, à travers les points abordés ci-dessous, y contribue en posant quelques règles essentielles au bien - être du groupe.
C'est pourquoi nous comptons sur la compréhension et la coopération des familles dans ce domaine.

Trousseau : En raison de la dominante plein air des activités, les vêtements portés par les enfants peuvent être endommagés et/ou égarés. C'est pourquoi sont recommandés des vêtements confortables, fonctionnels, adaptés à un séjour en montagne et sans valeur.
Nous vous rappelons que le Centre est situé à un col, en moyenne montagne, et que par conséquent (même l'été), des vêtements chauds sont indispensables en début de matinée ou en fin de journée.

Bijoux et objets de valeur sont à proscrire.
Pour les livres et jeux la Direction décline toute responsabilité en cas de perte, endommagement ou vol.

***Tous les vêtements et chaussures (souvent identiques - surtout les bottes) doivent être marqués** (attention aux étiquettes autocollantes qui ne tiennent pas toujours)*

En plus d'une surveillance générale, l'équipe d'animation prenant en charge l'inventaire de chaque valise et sac, à l'arrivée et au départ de votre enfant, le maximum est fait pour éviter pertes et mélanges.

Argent de poche : nous vous conseillons de remettre à votre enfant la somme de 7 euros afin de lui permettre d'éventuels achats (notamment lors des sorties journée) ou pour un petit dépannage.
L'argent est remis à un responsable au début de chaque séjour et rendu en fin de semaine, déduction faîte des dépenses effectuées.

Confiseries : il est déconseillé de donner des confiseries aux enfants car bien souvent ils en font une *consommation abusive* les premiers jours. Afin d'éviter cela, ainsi que toute jalousie dans le groupe, les confiseries seront partagées entre tous les enfants lors des goûters ou veillées. Les chewing-gums sont interdits durant les séjours.

Téléphone / visites : les séjours étant de courte durée, **il est demandé aux familles de s'abstenir** de toute visite et de ne téléphoner qu'**en cas d'urgence**.

Pour le bon déroulement de la vie collective et éviter les vols ou la casse les téléphones portables, tablettes et montres connectées ne sont pas autorisés.

Courrier : les enfants auront la possibilité d'écrire et/ou envoyer un dessin au cours de leur séjour.
Il est demandé pour les plus petits que sur les enveloppes soient inscrits le nom et l'adresse des correspondants et que le timbre soit collé. ***Attention, beaucoup d'enfants même grands n'ont pas ces informations complètes et l'équipe d'animation ne peut s'engager à leur les fournir faute d'éléments précis et de temps.*** Merci donc d'anticiper ce moment apprécié de nombre de nos colons quel que soit leur âge.

Il est possible de laisser un message à l'adresse suivante : **marie-jose.chazal @chalet-des-alpes.com (dans la mesure du possible**, la boîte aux lettres sera régulièrement consultée).
Merci d'avoir une pensée pour la personne en charge de la messagerie et de ne pas abuser de cet outil de communication.

Blog : un blog, dont l'adresse vous sera communiquée au moment de l'accueil, sera mis en place au cours de l'été. Il sera alimenté par des photos prises par l'équipe d'Animation et de Direction. Notre objectif n'est pas faire des portraits de chaque enfant mais de témoigner d'une ambiance à travers quelques clichés **pris au hasard**. ***Si vous ne souhaitez pas que votre enfant figure dans ce blog, merci de noter votre souhait sur la fiche d'inscription.***

Encadrement : Au Chalet des Alpes, votre enfant est accueilli par une équipe d'animation composée de personnel qualifié au sens de la réglementation en vigueur relative aux A.C.M.
L'encadrement est calculé sur la base d'1 adulte pour 6 enfants maximum âgés de moins de 6 ans ; 1 adulte pour 12 enfants maximum âgés de plus de 6 ans. - d'un assistant sanitaire, désigné par le directeur s'il n'en assure pas les fonctions. – d'intervenants diplômés pour les activités spécifiques (accrobranche, équitation, attelage canin, tir à l'arc …).
Le personnel de Direction, de service et de restauration complète l'équipe.

Repas : Les petits-déjeuners, déjeuners et dîner se prennent sur place. A l'occasion de sorties extérieures, des pique-niques sont prévus. Les allergies ou régimes alimentaires particuliers doivent être signalés au moment de l'inscription administrative sur la fiche sanitaire.

Traitement : si l'enfant doit suivre un traitement pendant son séjour, le signaler sur la feuille sanitaire et joindre **impérativement** l'ordonnance (ou une photocopie) aux médicaments.
A défaut, aucun traitement ne pourra être administré même avec accord parental et quel que soit le traitement.

Si votre enfant est bénéficiaire de la CMU,merci de joindre à la fiche sanitaire une copie de l'attestation des droits à la CMU.

En cas de maladie bénigne, l'enfant est soigné sur place. Si le cas est jugé plus sérieux, il est demandé aux parents de venir chercher leur enfant. Si les frais (médecin, pharmacie) sont réglés par le Centre de Vacances, celui-ci en réclame ensuite le remboursement à la famille. Il lui appartient alors de se faire rembourser, à son tour, par sa Caisse d'assurance maladie et sa mutuelle.

Assurance :Le Chalet des Alpes est assuré en responsabilité civile. Cette assurance couvre l'ensemble de la structure, les bâtiments et surfaces extérieures ainsi que le personnel d'encadrement. Elle n'intervient cependant qu'en complément de l'assurance responsabilité civile des responsables légaux de l'enfant. La responsabilité de la structure ne saurait être engagée en cas de perte, de détérioration ou de vols des affaires personnelles, objets de valeur ou espèces.

En cas d'accident, le nécessaire est fait immédiatement par la Direction du Centre pour soigner en conséquence l'enfant et prévenir les parents.
Si vous n'êtes pas joignable, pendant le séjour de votre enfant, veillez à noter sur la fiche sanitaire le nom d'une personne référente qui le sera.
Merci de joindre à la fiche sanitaire la photocopie de votre attestation carte vitale et mutuelle afin de faciliter la prise en charge hospitalière de votre enfant.

Transport : Voir modalités des arrivées et départs pour chacun des séjours.
Les transports internes au séjour seront assurés par un car ou un mini-bus.

Merci de respecter les horaires pour le bien-être des enfants et la bonne organisation de l'équipe encadrante.

Par ailleurs, merci de nous signaler si la personne récupérant l'enfant n'est pas le responsable légal, auquel cas il vous sera demandé de remplir une décharge de responsabilité à remettre à la Direction.

Enfin, aucun enfant ne sera autorisé, à l'arrivée, à repartir seul chez lui sauf autorisation parentale écrite.

IMPORTANT **: La Direction se réserve, à tout moment du séjour, la possibilité de renvoyer un enfant qui par sa conduite mettrait en péril sa sécurité ou celle des autres ou qui ne respecterait pas les règles de vie inhérentes à tout séjour en collectivité : rejet des règles de vie, langage, attitudes, respect du matériel, du personnel, des autres enfants...**
Vous serez contacté personnellement et aucun remboursement ne sera effectué quel que soit le jour du départ.

Au cœur d'un Parc Naturel Régional, dans un Centre entouré de verdure, les Séjours Evasion se sont avant tout des vacances dans la bonne humeur et l'envie de partager quelques jours avec d'autres.

Conditions d'annulation Séjours Evasion

Règlement de l'intégralité des frais de séjour un mois avant son commencement

Conditions d'annulation :

Dans tous les cas, des frais de dossier de 50 € et l'adhésion seront retenus.
Par la suite, le barème appliqué sera de :
- entre 30 et 21 jours avant le départ, il sera retenu 25 % du montant du séjour,
- entre 20 et 8 jours avant le départ, il sera retenu 50 % du montant du séjour,
- entre 7 et 2 jours avant le départ, il sera retenu 75 % du montant du séjour,
- moins de 2 jours avant le départ, l'intégralité du prix du séjour sera retenue.

Aucun remboursement ne pourra être consenti pour un séjour écourté pour quelque raison que ce soit (départ volontaire ou renvoi pour raisons impératives)

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS cerfa

Code de l'Action Sociale et des Familles N° 10008*02

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 – **ENFANT**

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON ☐ FILLE ☐

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole Oreillons Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				BCG	
Ou Tétracoq				Autres (préciser)	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui ☐ non ☐

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants ***(boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)***

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÜ	SCARLATINE
oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐
COQUELUCHE	**OTITE**	**ROUGEOLE**	**OREILLONS**	
oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	

ALLERGIES : ASTHME oui ☐ non ☐ MÉDICAMENTEUSES oui ☐ non ☐

ALIMENTAIRES oui ☐ non ☐ AUTRES _____

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

_____

_____

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION,RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.)

_____

_____

_____

4 - **RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS**

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC...PRÉCISEZ.

_____

_____

_____

_____

_____

_____

L'ENFANT MOUILLE-T-IL SON LIT ? NON ☐ OCCASIONNELLEMENT ☐ OUI ☐

S'IL S'AGIT DUNE FILLE EST-ELLE RÉGLÉE ? NON ☐ OUI ☐

5 - **RESPONSABLE DE L'ENFANT**

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR _____

_____

_____

Numéros de téléphone :

Mère : domicile : _____ portable : _____ travail : _____

Père : domicile : _____ portable : _____ travail : _____

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF) _____

Je soussigné(e), _____ responsable légal de l'enfant , déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. J'autorise également, si nécessaire, le directeur du séjour à faire sortir mon enfant de l'hôpital après une hospitalisation.

N° de sécurité sociale : _____

Date : Signature :

En signant cette fiche sanitaire, le responsable légal s'engage à payer l'intégralité des frais médicaux engagés en cas de soin de l'enfant.

Joindre à la fiche sanitaire, la photocopie de votre attestation carte vitale et mutuelle, (à défaut attestation de droit à la CMU), afin de faciliter la prise en charge de votre enfant en cas d'accident.